



Vous trouverez une version de ce document en espagnol sur le site de l'ensemble scolaire : <http://stvincent.eus>

Année 2017-2018

Tarifs collège - Règlement financier

Cher(s) parent(s) d'élève,

*Vous trouverez dans ce document l'ensemble des coûts obligatoires et facultatifs de la scolarité au collège St Vincent. Vous trouverez également l'ensemble du dossier de préparation de la rentrée. Nous vous invitons à lire attentivement l'ensemble des documents et à nous **retourner les feuilles de couleur pour le vendredi 9 juin**.*

Les coûts des prestations que vous choisirez seront cumulés sur votre facture annuelle. Nous vous incitons à choisir le prélèvement automatique qui facilite grandement les tâches de gestion de l'établissement.

Dans un cas contraire nous vous invitons à passer dès le début septembre pour régler l'année ou le mois de septembre selon votre choix.

Je vous souhaite une bonne fin d'année scolaire.

*Philippe Bancon
Directeur du collège*

Les documents du dossier

	Format et couleur	A remettre au collège avant le 9 juin 2017
Tarifs collège - Règlement financier (<i>cette chemise</i>)	A3 blanc	Non
Choix des familles - Contribution de soutien	A4 rose recto-verso	Oui
Tarifs réduits	A4 bleu	Pour les familles dont les ressources le permettent
Autorisation de prélèvement	A4 vert	Uniquement si vous optez pour la 1^{ère} fois pour le prélèvement automatique
Fiche médicale et autorisation photo	A4 - saumon	Oui
Fiche coordonnées de la famille	A4 jaune recto verso	Oui
La liste des fournitures	A4 blanc	Non
Le calendrier de l'année 2017 - 2018	A4 blanc	Non
Le tract de présentation Téacoté	A5 couleur	Non
<i>Aux documents du dossier à retourner au secrétariat, merci de joindre 4 enveloppes timbrées à l'adresse de la famille (4 enveloppes de plus avec l'autre adresse en cas de séparation des parents)</i>		

Frais obligatoires

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Contribution des familles	400 €* 	400 €* 	400 €* 	400 €*
Agenda et photocopies	16 €	16 €	16 €	16 €
Consommables d'art plastique et d'EPS	4 €	4 €	4 €	4 €
Fichier de physique chimie		5,90 €	5,90 €	5,90 €
Fichier de français	5,90 €			
Fichier de maths	4,5€	0,9	0,9	0,9
Fichier SVT		5,20 €	5,20 €	5,20 €
Total des frais obligatoires	430,4 €	432 €	432 €	432 €

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les dépenses liées à la proposition chrétienne de l'établissement, ainsi que l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

* La contribution des familles comprend la mise à disposition d'une tablette numérique individuelle. Il existe deux tarifs réduits pour ces contributions des familles :

Tarif normal	400 €	Quotient familial supérieur à 6 000 €
Tarif réduit 1	325 €	Quotient familial entre 4 001 € et 6 000€
Tarif réduit 2	250 €	Quotient familial inférieur à 4 000 €

Quotient familial = Revenu imposable / nombre de parts

Ces renseignements figurent en page 2 de l'avis d'impôt sur le revenu. Pour bénéficier du tarif réduit, les familles devront impérativement joindre à leur demande une copie de leur dernier avis d'impôt sur le revenu.

Les familles qui paient leurs impôts en Espagne devront remplir un dossier de demande pour obtenir les tarifs réduits.

Le quotient familial tient compte du nombre d'enfants. Néanmoins, une réduction de 75% est effectuée sur la contribution scolaire du 3^{ème} enfant et la gratuité pour le 4^{ème}.

En plus des frais présentés dans le tableau il faut compter :

Les sorties et séjours scolaires → A payer au cours de l'année en fonction des projets

- Sorties : Le montant de ces "extra-pédagogiques" peuvent s'évaluer globalement à environ une quinzaine d'euros par an.
- Séjours scolaires : des aides financières ou des modalités de paiement adaptées peuvent être accordées après une rencontre avec le chef d'établissement.

Les activités d'éveil proposées le mardi à 15h30 → A payer en octobre en fonction du choix des familles

Le montant de ces activités sera d'environ 4€ la séance.

Les livres de poche → A payer au cours de l'année en fonction des projets

Frais facultatifs

La demi-pension (la cantine)

600 €/an

A l'année : 600 € par an soit **60 € par mois** sur 10 mois (4,47 € le repas)

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de plus de 4 jours consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension pourront être remboursées sur demande des parents. En cas de déménagement ou d'exclusion définitive les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

En cas de non-paiement d'une échéance dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ensemble scolaire Saint Vincent - 1, rue de la Libération - 64700 Hendaye

Ecole et collège catholiques, associatifs, bilingue basque, sous contrat avec l'état

tel : 05 59 48 89 00 - fax : 05 59 48 89 01 - mail : secretariat@stvincent.eus

- Par carte** : 48,00 € la carte de 10 repas (4,80 € le repas)
- Par ticket** : 4,80 € le repas (cette solution doit rester exceptionnelle)

Prestations scolaires facultatives

L'étude du soir

Du lundi au vendredi de 16h45 à 17h45 (fermeture de l'établissement à 18h) :

- 3 ou 4 jours par semaine : 156 € par an et par famille quel que soit le nombre d'enfants**
- 1 ou 2 jours par semaine : 78 € par an et par famille quel que soit le nombre d'enfants**
- Occasionnel : 1€ par soir**

Une inscription ou une désinscription au trimestre est possible auprès de la vie scolaire.

Un lot de papèterie (voir détail feuille jointe)

- 6^{ème} : 34,5 €**
- 5^{ème} : 36,65 €**
- 4^{ème} : 37,45 €**
- 3^{ème} : 37,45 €**

Nous ne saurions trop vous recommander de souscrire à cette formule qui permet aux élèves d'avoir le même matériel de qualité à un prix compétitif.

Un lot de fournitures trousse : 15,15 € (voir détail feuille jointe)

Kit iPad : 6,30 € (stylet et écouteur, voir détail feuille jointe)

Toute commande effectuée en fin d'année sera facturée aux familles même en cas de rétractation.

Contribution de soutien

Une caisse de solidarité

L'équipe du groupe scolaire St Vincent a le désir d'être toujours plus attentive aux besoins des enfants et aux parents. C'est pourquoi l'OGEC, en tant qu'organisme de gestion d'un établissement catholique propose aux parents qui le peuvent et qui le souhaitent, de verser une contribution de soutien afin de faire jouer la solidarité. Le supplément de contribution versé par les familles volontaires abondera une caisse de solidarité pour aider les familles dans le besoin. En 2016-2017 cette caisse de solidarité a permis d'aider 21 familles.

Si vous vous sentez concernés, vous êtes invités à nous communiquer votre participation à l'aide du coupon joint. (Verso de la feuille rose)

L'APEL

L'adhésion à l'association des parents d'élève : 25 € par an

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'APEL participe financièrement aux projets et sorties organisés pour les élèves par l'établissement. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles.

Autre

Le transport scolaire

- Côté français, il est organisé par l'agglomération de communes Sud Pays Basque (renseignements à la Vie Scolaire)
- Au départ de l'Espagne un ramassage privé et payant assure le transport des élèves (entreprise AUIF à Irun, environ 70€ par mois aller-retour).

Les photos scolaires

- Fin septembre un photographe professionnel vient dans l'établissement et photographie les enfants et les fratries qui le désirent. Les clichés sont ensuite vendus aux familles qui le souhaitent.

Mode de règlement - Prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués autour du 6 de chaque mois, d'octobre à juillet (10 échéances).

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 1^{er} de chaque mois pour être prise en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions.

En cas de deux rejets consécutifs, nous nous permettrons d'interrompre les prélèvements et de demander un paiement direct au secrétariat.

En l'absence de prélèvement, le règlement doit parvenir à l'établissement avant le 15 du mois.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Réductions au regard de la situation économique des parents

Plusieurs aides existent pour les familles dont la situation économique est fragile.

L'aides du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Le Conseil départemental apporte une aide spécifique aux élèves demi-pensionnaires bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette aide peut aller jusqu'à 25 € par trimestre. Les demi-pensionnaires boursiers bénéficient automatiquement de cette aide. Une Attestation de Rentrée Scolaire vous sera demandée. Les parents reçoivent ce document au mois d'août, ou peuvent le demander directement à la Caisse d'Allocations Familiales.

Les bourses de l'éducation nationale

C'est une aide de l'état français qui est versée aux familles qui en font la demande. Son montant est lié aux revenus annuels des parents. Mme Vicien au service de la Vie Scolaire du collège est à votre disposition pour vous aider à déterminer si vos revenus vous permettent de prétendre aux bourses pour votre enfant. Elle peut vous aider à remplir les dossiers de demande. Ils sont à rendre avant la fin septembre. Les bourses vont de 80 € à 350 € par an

La caisse de solidarité du groupe scolaire

Une caisse de solidarité est mise en place au sein de l'établissement. Elle est alimentée par les fonds de l'OGEC (Organisme de Gestion du Groupe Scolaire) et par les suppléments de contribution versés par les familles volontaires.

Les dossiers de demande d'aide doivent comporter

- Une demande écrite et motivée qui précisera le montant de l'aide demandée.
- La photocopie du dernier avis d'imposition des parents.
- La fiche de renseignements qui est à retirer auprès du secrétariat.

Le dossier complet devra être déposé au secrétariat, sous pli cacheté au plus tard le 30 septembre 2017. Les dossiers seront étudiés de manière anonyme par l'OGEC suivant une procédure garantissant l'impartialité de traitement. Une réponse sera fournie.

L'OGEC garantit l'entière confidentialité concernant les renseignements qui lui seront fournis.